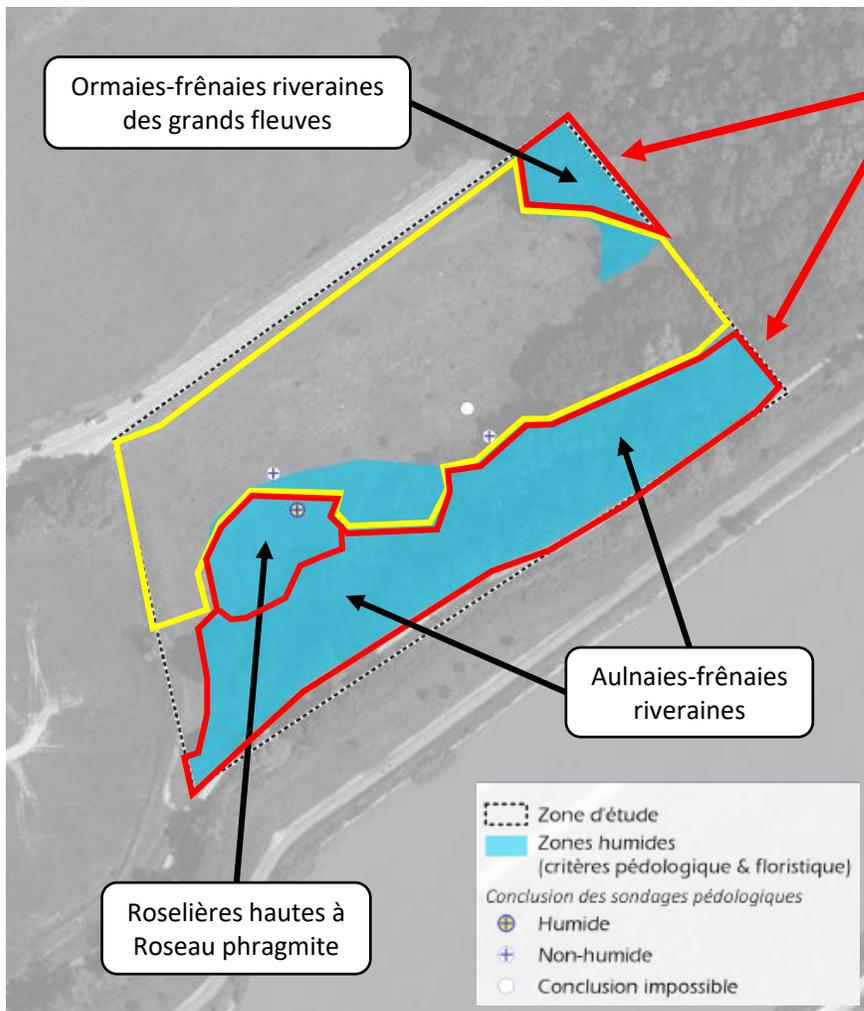


## Annexe complémentaire 1 – Evolution de la variante d'implantation / Zones humides

### 1<sup>ère</sup> version du projet

(Dossier n°2022-ARA-KKP-3940)

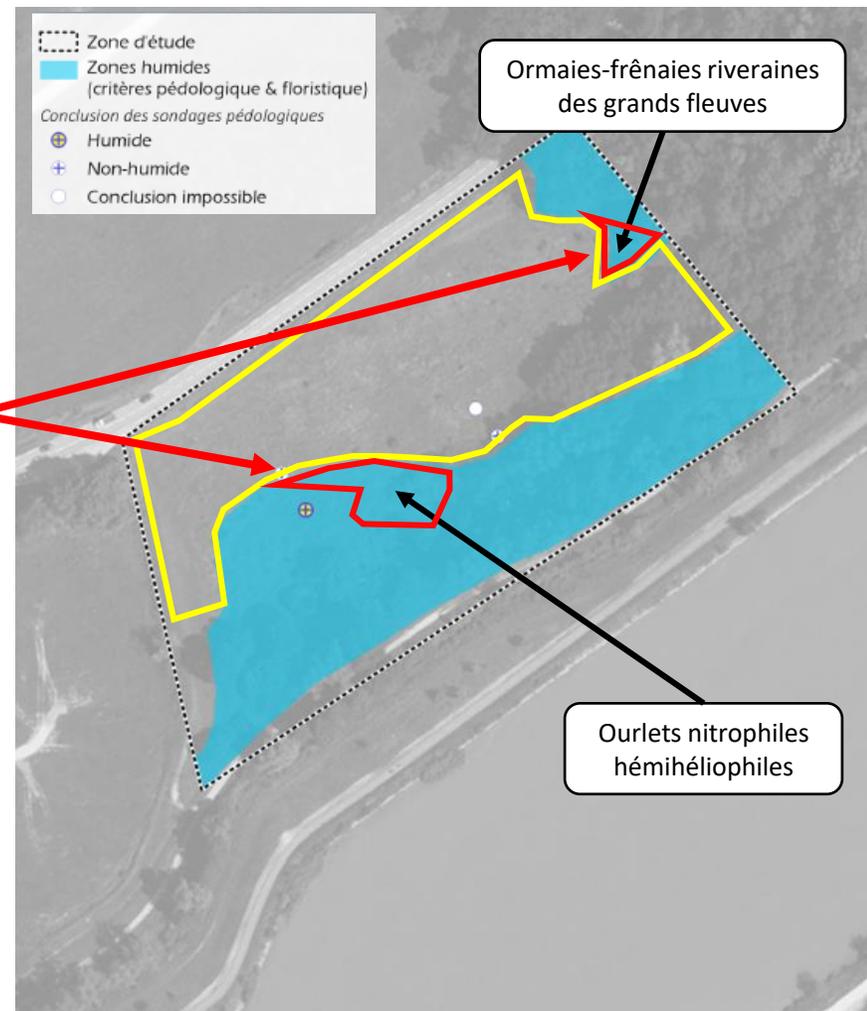


Secteurs de zones humides (dont habitats à enjeux écologiques) évités dès la 1<sup>ère</sup> variante du projet

Evitement des 500 m<sup>2</sup> de la zone humide habitat « Ormaies-frênaies riveraines des grands fleuves » et des 600 m<sup>2</sup> de la zone humide pédologique, située sous l'habitat « Ourlets nitrophiles hémihéliophiles », dans la 2<sup>nd</sup>e variante du projet

La 1<sup>ère</sup> variante du projet impactait 500 m<sup>2</sup> de zones humides habitats et 600 m<sup>2</sup> de zones humides pédologiques, contre **0 m<sup>2</sup>** pour la 2<sup>nd</sup>e variante, grâce à **l'évitement total des secteurs de zones humides inventoriés.**

### 2<sup>ème</sup> version du projet



## Annexe complémentaire 1 – Evolution de la variante d'implantation / Zones humides

**Le projet évite intégralement toutes les zones humides recensées sur site, qu'elles répondent au critère habitat ou pédologique.**

De plus, le site ne fera l'objet d'aucun terrassement au vu de sa planéité, ne remettant pas en cause la topographie actuelle.

Aussi, les ancrages des structures métalliques supportant les panneaux seront réalisés prioritairement sans utilisation de béton, via des pieux battus, d'emprise au sol extrêmement faible et n'imperméabilisant pas celui-ci.

Ensuite, les panneaux, non jointifs entre eux, ne modifieront pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettront en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.

Enfin, la piste de circulation interne au parc sera composée de matériaux drainants.

**Ainsi, seul le poste technique, d'une surface d'environ 23 m<sup>2</sup>, imperméabilisera le sol par ses fondations en béton.**

